

A propos de la tendance « révolutionnaire »

Considérant qu'il s'agit d'une procédure d'exclusion masquée, nous nous prononçons pour le rejet de la proposition faite au congrès par le CPN, proposition qui consiste à ne pas reconnaître la «tendance révolutionnaire» au sein du parti.

En effet, aucune pièce du «dossier» concernant ces camarades n'est de nature à justifier un tel ostracisme et si des comportements individuels de membres de cette tendance sont à déplorer, sans les minorer d'aucune façon, c'est une question à traiter directement avec les intéressés, plutôt que de sanctionner un ensemble de camarades défendant sincèrement leur option politique tout en respectant des positions qui ne sont pas les leurs.

Le NPA est-il trop riche d'adhérent(e)s pour se séparer d'un apport militant, pour ne pas tenter sans relâche et jusqu'au bout le rapprochement de toutes les sensibilités anticapitalistes, conformément au message envoyé par notre congrès fondateur?

Ce groupe est d'ailleurs organisé dans le strict respect des statuts de notre parti, statuts qui seraient transgressés par le vote d'une telle motion. Cela conduirait à un grave déni de démocratie dans notre parti et créerait un précédent vers un engrenage dangereux dans nos pratiques internes.

Nous précisons qu'aucun camarade de la Meuse n'est membre de la tendance révolutionnaire ni de la tendance Claire.

NPA Meuse, le 1 novembre 2010